

## **Maître Charlotte APPRIOU**

**Avocat au Barreau de SOISSONS**

**5 rue Saint Christophe**

**02200 SOISSONS**

## **Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS**

**Société d'Avocats inter Barreaux Meaux/Melun**

**à Meaux-77100 - 6 rue Aristide Briand**

**à Melun – 77000 -9 avenue Gallieni**

### **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION**

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SOISSONS, siégeant au Palais de Justice de ladite ville, 76 rue Saint Martin 02200 SOISSONS .

**Le Mardi 23 JUNI 2026 à 10 heures**

**EN UN SEUL LOT**

**D'UN APPARTEMENT (lot 5) deux pièces (Lot 8) deux cours (Lots 18 et 19)  
emplacement de stationnement (Lot 16)**

**Dans un ensemble immobilier sis Commune de VIC-SUR-AISNE (02290 - Aisne)**

**15 rue Saint-Christophe Cadastré section AC n°164 lieudit « La porte Saint-  
Christophe » pour 07a 02ca**

**Superficie Lots 5 et 8 : 48,80 m<sup>2</sup> - DPE : non réalisable**

**VISITE SUR PLACE le 8 juin 2026 de 9 h 30 à 10 h 30**

A la requête de :

**La SCP PHILIPPE ANGEL - DENIS HAZANE - SYLVIE DUVAL**, société civile professionnelle de conseils juridiques, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le n°500 966 999 ayant son siège social sis à MEAUX (77100), 49, avenue du Président Salvador Allende, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège, en qualité de liquidateur désigné par jugement du 16 septembre 2014 du Tribunal d'Instance de SOISSONS

Poursuivant ayant pour avocat constitué **Maître Charlotte APPRIOU, avocat au barreau de SOISSONS, 5 rue Saint Christophe 02200 SOISSONS**

#### **DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE**

**Le lot numéro cinq (5)** : au rez-de-chaussée du bâtiment C, un appartement se composant d'une cuisine, salle de bains, 2 chambres, 2 bâtiments, un clapier, un poulailler – lot indissociable du lot n° 18 ; Et les 125/1000èmes des parties communes générales et de la propriété du sol ; Et les 26/1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A ; Et les 633/1000èmes de parties commune spéciales au bâtiment C : **Le lot numéro huit (8)** : au premier étage du bâtiment C, 2 pièces ; Et les 59/1000èmes des partis commune générales et de la propriété du sol ; Et les 367/1000èmes des parties communes spéciales du bâtiment C : **Le lot numéro dix-huit (18)** : une cour à usage exclusif, lot indissociable du lot n° 5 ; Et les 37/1000èmes des parties communes générales et de la propriété du sol : **Le lot numéro dix-neuf (19)** : une cour à usage exclusif ; Et les 17/100èmes de parties communes générales et de la propriété du sol : **le lot numéro seize (16)** : un emplacement de stationnement ; Et les 3/1000èmes des parties communes générales et de la propriété du sol ;

**OCCUPATION** : les lieux semblent abandonnés.

**MISE A PRIX : 20 000 € avec faculté de baisse d'1/4 puis de 1/2 en l'absence d'enchère  
outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente**

Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication

Fait et rédigé par Maître Jean-Charles NEGREVERGNE membre de la Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS, poursuivant

#### **RENSEIGNEMENTS**

Selas NEGREVERGNE-FONTAINE- DESENLIS, Société d'avocats à MEAUX/MELUN - Tél. 01.64.34.93.45 - au greffe du JEX du TJ de SOISSONS où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

Sur INTERNET : [www.avoventes.fr](http://www.avoventes.fr) où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

**NOTA : Pour enchérir le ministère d'un avocat près le Tribunal Judiciaire de SOISSONS est obligatoire.**

**Un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € à l'ordre du Séquestre est obligatoire.**

